



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mars 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2013

(5-8 février 2013)*

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2013, qui seront publiés en tant que parties I, II et III. Ces rapports seront publiés sous forme définitive en tant que *Documents officiels du Conseil économique et social, 2013, Supplément n° 14* (E/2013/34/Rev.1-E/ICEF/2013/7/Rev.1).



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Organisation de la session | 3 |
| A. Élection du Bureau du Conseil d'administration | 3 |
| B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général | 3 |
| C. Adoption de l'ordre du jour (point 3) | 5 |
| II. Délibérations du Conseil d'administration | 5 |
| A. Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (point 4) | 5 |
| B. Rapport sur l'évaluation finale du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 (point 5) | 9 |
| C. Feuille de route actualisée et projet de plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 (point 6) | 9 |
| D. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun ONUSIDA (point 7) | 12 |
| E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 8) | 13 |
| F. Discussion sur les évaluations thématiques globales récentes (point 9) | 14 |
| G. Feuille de route vers un budget intégré : rapport conjoint du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes (point 10) | 16 |
| H. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes | 17 |
| I. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2013 (point 12) | 19 |
| J. Réunion d'annonces de contributions (point 13) | 20 |
| K. Questions diverses (point 14) | 21 |
| L. Adoption des projets de décision (point 15) | 23 |
| M. Récompenses pour le personnel et déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration (point 16) | 23 |
| Annexe | |
| Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013 | 25 |

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence Jarmo Viinanen, Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à la vice-présidence Ferit Hoxha, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, George Wilfred Talbot, Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohammad Khazaei, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies.

B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général

2. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux participants et a déclaré qu'il entendait présider aux délibérations dans un esprit d'ouverture et de dialogue constructif. Il a ajouté que le principe directeur qui régissait les travaux du Conseil d'administration était « l'intérêt supérieur de l'enfant », tel que consacré à l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Faisant notamment état des crises humanitaires en République arabe syrienne et dans d'autres régions, il a rappelé aux membres du Conseil que la situation des enfants dans le monde était loin d'être idéale et qu'il fallait déployer des efforts beaucoup plus importants pour soulager leurs souffrances et leur construire un avenir meilleur.

3. Il a mis en avant les relations de longue date qu'entretiennent la Finlande et l'UNICEF, qui ont débuté voilà 65 ans, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les enfants de Finlande ont commencé à recevoir une aide de l'organisation. À peine trois années plus tard, la Finlande était devenue un pays donateur grâce, notamment, à l'aide qu'elle avait reçue. Il a noté que l'éducation, la nutrition ainsi que la santé maternelle et infantile étaient des domaines prioritaires clefs pour la Finlande et fait savoir que son pays s'était engagé à soutenir la mission universelle de l'UNICEF.

4. 2013 est une année d'accomplissements et de décisions en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de développement pour l'après-2015 et le prochain plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Il a souligné que l'UNICEF avait un rôle primordial à jouer pour faire en sorte que le bien-être et les droits des enfants demeurent une priorité dans les futurs programmes et objectifs de développement.

5. Dans ses observations liminaires, le Directeur général a félicité le nouveau Président, soulignant que l'intérêt marqué qu'il portait au Fonds ainsi que son engagement étaient déjà très largement appréciés. Il a également accueilli chaleureusement les quatre nouveaux membres du Bureau et le Président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, qui participeraient aux sessions de réflexion spéciale sur la collaboration entre la Banque mondiale et l'UNICEF.

6. Le Directeur général a rappelé qu'il ne restait que 1 000 jours avant l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Beaucoup de progrès avaient été faits : de plus en plus d'enfants survivaient et prospéraient; les écarts

entre les filles et les garçons se réduisaient en ce qui concernait le taux de scolarisation dans le primaire; et un plus grand nombre d'enfants bénéficiaient d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement. Toutefois, trop d'enfants, surtout parmi les plus défavorisés, étaient délaissés, privés de leurs droits. Pour contribuer à accélérer les progrès en matière de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, l'UNICEF avait pris la tête d'un mouvement mondial, « L'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée ». Depuis son lancement en juin 2012, 172 gouvernements et plus de 400 organisations non gouvernementales l'avaient rejoint. Un même sentiment d'urgence motivait l'alliance large en faveur de la lutte contre le VIH/sida, domaine dans lequel des progrès avaient été faits, notamment grâce aux nouvelles technologies et à de nouveaux médicaments.

7. Le suivi des résultats était essentiel au succès de l'ensemble des programmes et le Système de suivi des résultats pour l'équité était de plus en plus adopté par les partenaires du système des Nations Unies sur le terrain et apprécié des gouvernements partenaires. Avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, il s'efforçait de convaincre d'autres organismes des Nations Unies d'adopter l'outil, étant donné que cette plateforme commune permettrait de contribuer de manière significative à l'initiative « Unis dans l'action ».

8. L'analyse du chevauchement des privations multiples qui complète le Système de suivi des résultats pour l'équité était un nouvel outil d'analyse de données ventilées. Il avait été mis au point par l'UNICEF pour mieux identifier, localiser et atteindre les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés, notamment les filles, les enfants handicapés, les enfants nomades et ceux vivant dans des environnements fragiles.

9. D'autres innovations importantes avaient été mises en place avec des partenaires de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants, notamment une utilisation plus spécifique des technologies de l'information pour atteindre les plus défavorisés et améliorer les résultats en faveur des enfants. L'utilisation de services de messages courts et rapides avait contribué à l'enregistrement des naissances. Les plateformes virtuelles avaient été particulièrement utiles pour réduire les coûts de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

10. L'UNICEF s'employait à devenir plus efficace, plus rentable et plus transparent. Plusieurs examens étaient en cours pour rationaliser les processus, améliorer l'efficacité et diminuer les coûts. L'UNICEF cherchait à réduire le budget de son siège de près de 2,3 millions de dollars, notamment en ce qui concernait les voyages et le recrutement de consultants. Les progrès dans ces domaines seraient favorisés par des évaluations et des vérifications des comptes, des discussions au niveau du Conseil d'administration et par une coopération renforcée avec le GNUM et d'autres partenaires du système des Nations Unies.

11. L'année 2013 serait celle de l'urgence pour l'UNICEF, en particulier en ce qui concernait l'élaboration du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 et la mise au point d'un plan d'action conjoint en vue de la réalisation de l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le prochain plan stratégique à moyen terme tiendrait compte des recommandations de l'examen quadriennal ainsi que des délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015.

12. Il a appelé l'attention sur le problème difficile que pose la diminution des ressources de base du Fonds, qui avaient baissé de 7 % depuis 2011. Ces ressources étaient essentielles car elles permettaient à l'UNICEF d'investir dans des pays et secteurs qui manquaient de fonds, de soutenir les innovations et de réagir rapidement aux nouvelles situations d'urgence.

13. Abordant la coopération avec la Banque mondiale, il a mis en avant que la nouvelle direction de la Banque fournissait une excellente occasion de collaboration avec l'UNICEF pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs pour l'après-2015 et au-delà. Il a envisagé plusieurs partenariats avec la Banque, dans des domaines tels que la santé et l'éducation ainsi que l'équité et la pauvreté. Le partenariat se fondait sur des principes communs, notamment : l'innovation, le renforcement des capacités, la collaboration avec les gouvernements pour s'assurer la participation des communautés et tenir compte des priorités locales ainsi que la programmation axée sur les résultats, le suivi et l'établissement de rapports.

C. Adoption de l'ordre du jour (point 3)

14. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2013/1).

15. Conformément à la règle 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé le nombre total de pouvoirs présentés pour la session, à savoir : 39 délégations ayant le statut d'observateur, 1 organisation intergouvernementale, 3 organisations internationales et autres organismes, 2 organisations non gouvernementales et 7 comités nationaux pour l'UNICEF.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (point 4)

16. Le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a présenté le document (E/2013/6-E/ICEF/2013/3). Un rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) (E/ICEF/2013/6) était également inscrit au titre de ce point de l'ordre du jour. La Directrice générale adjointe, Geeta Rao Gupta, a déclaré que le rapport annuel répondait à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 2012/1, à savoir de mettre davantage l'accent sur les difficultés, les leçons tirées de l'expérience et les tendances.

17. Les délégations se sont félicitées du rapport, notamment de la place importante accordée à l'équité. Elles ont souligné que cette approche, efficace du point de vue du coût, permettrait d'obtenir rapidement des résultats dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Outre l'équité, il a été proposé que l'organisation intègre l'impartialité, l'innovation et la transparence dans ses principes de base. D'autres propositions visaient à renforcer l'application du mode de programmation axé sur les droits de l'homme dans les programmes bénéficiant d'un soutien de l'UNICEF et à mettre davantage l'accent sur le lien entre les actions humanitaires et les programmes de développement.

18. Des intervenants ont fait plusieurs propositions constructives en vue de la préparation du prochain plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2014-2017. Les délégations ont notamment recommandé que le plan mette en avant : l'équité, la survie et la santé de l'enfant, l'éducation, la protection de l'enfance, l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les partenariats stratégiques, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le renforcement des capacités nationales, et des rapports plus axés sur les résultats. Dans tous ces domaines, il était essentiel de faire porter les efforts sur les enfants les plus défavorisés et exclus.

19. Ils ont déclaré dans l'ensemble que le plan à moyen terme devait incorporer les recommandations correspondantes de l'examen quadriennal complet dont l'application devait être une priorité absolue pour l'UNICEF, et les questions prioritaires concernant le programme de développement pour l'après-2015. S'agissant de l'application du plan quadriennal complet, l'UNICEF devrait collaborer avec les organismes apparentés de l'ONU pour définir un cadre analytique commun et un ensemble d'indicateurs de suivi concrets et mesurables.

20. Des délégations ont appelé à une mise en valeur des partenariats en général. L'UNICEF a été loué pour sa coopération étroite et de plus en plus importante avec la Banque mondiale, notamment au niveau national ainsi que pour son approche axée sur l'équité. Celle-ci offrait la possibilité d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici à 2015 et de contribuer à la définition du programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs domaines de coopération ont été évoqués : activités menées en amont, développement du jeune enfant, eau, assainissement et santé, éradication de la poliomyélite dans le monde, initiatives en vue d'abolir les frais de scolarité, égalité des sexes et protection des femmes. La collaboration était également appréciée pour ce qui est de la protection sociale et des filets de sécurité afin de gérer les risques dans les environnements fragiles et les régions touchées par des conflits.

21. Outre la Banque mondiale, les délégations ont prié instamment l'UNICEF de continuer à renforcer les partenariats stratégiques avec les institutions multilatérales, d'autres institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international et les banques régionales. Il a été demandé à l'UNICEF pourquoi moins de la moitié de ses bureaux de pays coopéraient avec ces banques.

22. La nécessité d'accroître le renforcement des capacités a également été largement abordée lors du débat. Au niveau national, il importait de centrer l'attention sur les communautés locales ainsi que les institutions « en amont ». Les efforts devaient également porter sur le suivi et l'évaluation, et les résultats enregistrés dans ces domaines devaient être communiqués rapidement aux décideurs. Le Système de suivi des résultats pour l'équité et l'analyse du chevauchement des privations multiples constitueraient des outils utiles à cet égard. Des critères devraient être définis pour mesurer l'efficacité des bureaux de pays en ce qui concerne le renforcement des capacités.

23. Tout en félicitant l'UNICEF pour le fait que près de 60 % de ses bureaux de pays avaient soutenu les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire, les délégations ont préconisé des efforts plus importants en la matière, notamment en ce qui concernait les pays les moins avancés et à revenu intermédiaire. Une délégation a proposé que les organismes des Nations Unies mettent au point un cadre et des outils communs dans ce domaine.

24. De nombreuses délégations ont salué l'UNICEF pour son action déterminante dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, tant dans les contextes humanitaire que du développement. Néanmoins, certains se sont dits inquiets de l'insuffisance d'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes et politiques de l'organisation. L'UNICEF a été encouragé à intégrer pleinement des composantes égalité des sexes fortes dans le plan stratégique à moyen terme. Les délégations se sont félicitées de la mise en œuvre du marqueur politique égalité hommes-femmes dans les bureaux régionaux et nationaux. Elles ont également accueilli avec intérêt l'appui fourni à la mise en œuvre du marqueur politique égalité hommes-femmes du Comité permanent interorganisations. L'UNICEF a été prié d'élaborer des mesures de suivi pour combler les lacunes identifiées par ces marqueurs.

25. Des délégations ont fait observer que le renforcement des capacités était indispensable pour promouvoir l'égalité des sexes et prendre en compte la problématique hommes-femmes. Le Fonds a été félicité pour les efforts qu'il a déployés afin que les pays puissent se doter de systèmes de collecte de données et de statistiques ventilées sur l'égalité des sexes. Il a été recommandé que des recherches qualitatives viennent compléter ces efforts, pour donner une image plus précise de questions complexes telles que la violence sexiste. Les délégations ont également encouragé le Fonds à contribuer au renforcement des capacités dans ce domaine parmi les organismes des Nations Unies. La collaboration croissante du Fonds avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'application dans tout le système des Nations Unies de la politique des Nations Unies sur l'égalité des sexes a été largement saluée. Une délégation a souligné l'importance des initiatives conjointes sur l'égalité des sexes, se félicitant des résultats obtenus par le plan d'action (2010-2012) en faveur de l'égalité des sexes.

26. Au niveau interne, il a été recommandé que l'UNICEF se donne pour objectif d'incorporer l'égalité des sexes dans ses principaux systèmes. Il importait également d'éviter de créer des systèmes parallèles de planification, de suivi et d'évaluation. Le Fonds a été félicité pour les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à garantir que 50 % de ses fonctionnaires de la classe P-5 et des rangs supérieurs étaient des femmes.

27. L'UNICEF a été loué pour ses interventions humanitaires, notamment lors de plusieurs crises récentes. Les délégations ont formulé des propositions spécifiques pour améliorer les activités humanitaires; associer étroitement les activités de secours, de relèvement et de développement; poursuivre les efforts avec d'autres organismes pour améliorer l'efficacité et la mise en œuvre du programme de transition; continuer d'accorder une place particulière aux enfants nécessitant une assistance spéciale; renforcer la résilience des communautés lors de la préparation en prévision des catastrophes; et accroître l'assistance fournie pour la réintégration des enfants victimes de conflits armés.

28. L'UNICEF a également été félicité pour avoir pu maintenir des augmentations annuelles modestes des recettes malgré la situation financière mondiale, cela grâce aux comités nationaux pour l'UNICEF. Toutefois, presque toutes les délégations qui sont intervenues se sont dites préoccupées par la diminution des ressources de base par rapport au total. Elles ont également fait part de leurs craintes concernant la chute des financements thématiques et du nombre de sources de financements

privées. Pour surmonter ces difficultés, le Fonds a été encouragé à mettre au point une stratégie globale de mobilisation des ressources et à élargir sa base de donateurs.

29. Les efforts faits par l'UNICEF pour réduire les coûts, y compris par l'adoption de la méthode PaperSmart pour des sessions du Conseil d'administration économes en papier, ont été appréciés, tout comme les diverses initiatives lancées pour améliorer l'efficacité organisationnelle. Le Fonds a été prié d'appliquer le principe de recouvrement intégral des coûts comme prescrit par l'examen quadriennal complet et d'adopter le taux de 8 % préconisé dans le projet de décision sur le recouvrement des coûts.

30. L'UNICEF a également été invité à renforcer ses activités avec d'autres organismes des Nations Unies dans plusieurs domaines : la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, la rationalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), la mise en œuvre de programmes conjoints et le renforcement de la gestion des connaissances. Des délégations ont recommandé le partage du Système de suivi des résultats pour l'équité et de l'analyse du chevauchement de privations multiples avec d'autres organismes pour améliorer la base de données de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les enfants défavorisés. Des orateurs se sont déclarés satisfaits des contributions du Fonds à l'évaluation indépendante du programme « Unis dans l'action » et de l'élaboration de procédures de fonctionnement types. Dans le cadre de ces efforts, le Fonds a été prié de renforcer l'appui au système des coordonnateurs résidents, notamment en encourageant les fonctionnaires qualifiés à occuper des postes de coordonnateurs résidents.

31. Il a été souligné qu'il était urgent d'atteindre d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux concernant la survie de l'enfant, la santé maternelle et infantile, l'éducation, le VIH/sida ainsi que la protection et la garantie des droits de l'enfant. Une délégation a décrit les progrès considérables réalisés par son pays dans l'éradication de la poliomyélite. Plusieurs orateurs ont remercié l'UNICEF de sa contribution au lancement de l'initiative « S'engager pour la survie de l'enfant, une promesse renouvelée », et fait remarquer que presque tous les États Membres s'étaient engagés à verser des contributions en faveur de cette initiative.

32. Il a été recommandé d'axer davantage les prochains rapports annuels sur les résultats, y compris sur l'attribution des activités de l'UNICEF, ainsi que sur l'analyse des tendances, notamment dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. Dans l'ensemble, une approche plus systématique, structurée et globale de l'établissement des prochains rapports serait souhaitable. Il faudrait également accroître les efforts pour compiler plusieurs rapports du Conseil d'administration de l'UNICEF afin de limiter les doubles emplois.

33. S'agissant des prochaines sessions du Conseil d'administration, les délégations ont déclaré qu'elles souhaitaient que le débat porte sur la protection infantile, accorde une place particulière aux pays les moins avancés et que la question des secours humanitaires soit inscrite à l'ordre du jour officiel.

34. En réponse aux observations, le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a remercié les délégations pour les indications fournies et expliqué que la baisse brutale des « Ressources autres – Fonds de secours d'urgence » entre 2010 et

2011 était due au fait qu'il n'y avait pas eu, en 2011, de crises aussi nombreuses et nécessitant un financement à grande échelle. Comme les délégations, il estimait qu'il serait utile d'examiner les tendances de manière plus détaillée à l'occasion de l'établissement des rapports sur les résultats. Le Directeur adjoint chargé des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales a souligné l'importance que l'UNICEF attachait au système des coordonnateurs résidents et combien il était important pour les organismes des Nations Unies de présenter une proposition sur les modalités de partage des coûts du système, comme demandé dans l'examen quadriennal global.

35. Cette question a été reprise par le Directeur général, qui a déclaré qu'il était vital de prendre une décision à ce sujet lors de la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en avril 2013. Dans le cas où les organismes seraient dans l'impossibilité de parvenir à un accord, l'ensemble du système des coordonnateurs résidents pourrait se trouver en danger. Répondant à d'autres observations, il a déclaré qu'il se félicitait que le système de suivi des résultats pour l'équité ait été approuvé, et qu'il était nécessaire de collaborer avec les gouvernements quant à son utilisation. Il adhérerait aux suggestions faites sur la manière dont les organismes pourraient mieux travailler en agissant à l'unisson. Par exemple, il a déclaré que l'examen quadriennal complet pourrait devenir un instrument très pratique pour l'ensemble du système des Nations Unies en lui permettant d'œuvrer en harmonie en faveur des enfants, des femmes et autres. Il a recommandé que les partenaires des Nations Unies simplifient le PNUAD et le rendent plus stratégique. Pour que l'initiative « Unis dans l'action » soit viable, il est indispensable d'obtenir des résultats, d'en assurer le suivi et de faire rapport. Il espère qu'un plan d'action commun et des procédures de fonctionnement types pourront bientôt être mis au point. Il a demandé aux membres du Conseil d'administration de livrer leurs réflexions sur les nouveaux moyens de lever des fonds pour les ressources thématiques et invité les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à signer l'annonce de contribution en faveur de l'initiative « S'engager pour la survie de l'enfant, une promesse renouvelée », rejoignant ainsi tous ceux qui s'emploient à mettre un terme aux décès d'enfants évitables d'ici à 2035.

36. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les recommandations du CCI et adopté la décision 2013/1 (voir annexe).

B. Rapport sur l'évaluation finale du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 (point 5)

C. Feuille de route actualisée et projet de plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 (point 6)

37. La Directrice générale adjointe, Geeta Rao Gupta, a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur participation au processus d'examen et aux préparatifs. Elle s'est dite convaincue que les leçons tirées des enseignements du plan stratégique à moyen terme actuel, ainsi que des discussions en cours dans les mécanismes mondiaux importants, apporteraient des renseignements précieux pour le prochain plan. Elle a fait observer que la promotion de l'équité serait au centre du prochain plan stratégique à moyen terme, qui mettrait en avant les résultats

escomptés à moyen terme pour les enfants, ainsi que les décisions, les produits et les stratégies nécessaires pour parvenir à ces résultats.

38. Le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a présenté les rapports (E/ICEF/2013/4 et E/ICEF/2013/5). Il a déclaré que l'examen confirmait que l'UNICEF collaborait de manière efficace sur les questions relatives aux droits et a toutefois mis en avant les graves difficultés auxquelles devaient faire face les enfants pour la réalisation de leurs droits. L'accent mis sur l'équité permettrait de rationaliser les efforts faits par l'UNICEF pour protéger et promouvoir les droits des enfants tout en renforçant les liens entre l'action humanitaire et le développement. Le plan redéfinirait les cinq domaines stratégiques actuels qui deviendraient sept résultats à moyen terme, les nouveaux domaines étant l'eau et l'assainissement, l'exploitation et la violence ainsi que la pauvreté et la discrimination. Il permettrait également de mieux suivre les résultats.

39. Les délégations ont favorablement accueilli les rapports. Elles ont approuvé la place importante accordée à l'équité pour lutter contre la pauvreté et la discrimination en fonction de trois principes normatifs et intersectoriels – les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale, lesquels devraient être intégrés dans toutes les activités de l'organisation. Plusieurs ont également déclaré qu'elles espéraient qu'ils seraient également dûment intégrés dans le cadre de résultats correspondant afin de fournir un axe stratégique fort. Certaines délégations ont mis en lumière l'importance de l'intégration de l'égalité des sexes et de la multiplication des données ventilées dans ce domaine. D'autres ont mis l'accent sur l'utilité de tirer les leçons des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du précédent plan, notamment en définissant des priorités et en renforçant la transparence. Beaucoup ont accueilli avec satisfaction l'amélioration de la gestion et du suivi des résultats, qui permettra d'accorder davantage d'attention aux résultats et à la durabilité des programmes appuyés par l'UNICEF.

40. De nombreux orateurs ont prié instamment l'UNICEF d'appliquer les recommandations de l'examen quadriennal complet, notamment celles sur le renforcement de l'initiative « Unis dans l'action » et l'amélioration de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Ils ont également encouragé le renforcement du mode de programmation axé sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre des programmes humanitaires et de développement. Certains ont demandé des informations supplémentaires sur les liens avec les changements climatiques ainsi que l'urbanisation et la migration. D'autres ont souligné l'importance des systèmes de protection sociale, y compris l'accès universel aux soins de santé et à des soins équitables pour les jeunes enfants.

41. Les délégations ont estimé qu'il était indispensable de suivre les progrès accomplis à l'aide d'indicateurs transparents et compréhensibles dans un cadre de résultats cohérent et dynamique. Elles ont favorablement accueilli le cadre proposé qui couvre l'ensemble des résultats, avec une série d'indicateurs pour chaque niveau et qui comprend des niveaux de référence, des points de repère et des niveaux cibles. Cette mesure devrait être harmonisée avec celle d'autres organisations des Nations Unies.

42. Il était également important de garantir que les programmes étaient durables en encourageant leur prise en main par les pays eux-mêmes et en contribuant au renforcement des capacités nationales, notamment dans les pays les moins avancés. Certaines délégations ont proposé de regrouper plusieurs domaines portant sur les

questions de santé, et d'intégrer la protection de l'enfant dans les autres domaines les plus concernés.

43. Les délégations ont pris note de la grande importance accordée à une approche intégrée de l'action humanitaire et du développement, compte tenu de leurs liens communs avec la protection de l'enfant, pour renforcer la résilience des communautés et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'importance de la gestion du risque dans les actions humanitaires et de développement a également été mise en lumière, notamment dans les situations de conflit et d'urgence. Il a été demandé à l'UNICEF de préciser les moyens qu'il entendait utiliser pour mettre en œuvre une stratégie humanitaire en coordination avec ses partenaires dans le cadre de l'approche commune du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

44. De nombreuses délégations ont encouragé l'utilisation de nouveaux modes d'intervention pour accroître l'accessibilité, multiplier les interventions et obtenir des résultats en faveur des enfants défavorisés et exclus, y compris des enfants handicapés. D'autres ont insisté sur l'importance de l'innovation pour améliorer l'éducation, notamment les compétences techniques, l'enseignement secondaire et l'éducation dans les situations d'urgence. À cet égard, certaines ont mis en avant le rôle d'une fonction renforcée en matière de recherche axée sur l'équité et de gestion des connaissances. Elle contribuerait à favoriser les activités de sensibilisation reposant sur des observations factuelles et la collaboration avec les partenaires sur les cadres nationaux d'orientation des politiques.

45. Certains orateurs ont souligné l'importance d'aligner la coopération au niveau national sur les recommandations des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment pour renforcer les systèmes de protection de l'enfant. D'autres ont noté qu'il était important de poursuivre les efforts faits pour lutter contre le sida et la traite des enfants, notamment dans les contextes fragiles, et se sont félicités de la place accrue accordée aux adolescents, même si plusieurs ont estimé qu'il fallait prendre garde à ne pas pour autant se détourner des actions entreprises en faveur du développement et de la santé des jeunes enfants.

46. Des délégations ont mis en avant les possibilités de nouer des partenariats plus stratégiques, y compris par la coopération avec la société civile et les mouvements de citoyens et par une plus grande participation des populations cibles. Beaucoup ont noté avec satisfaction la participation de l'UNICEF aux mécanismes régionaux et interinstitutions en vue d'élargir la coopération sous forme de partenariats et d'améliorer l'action humanitaire du système des Nations Unies.

47. En réponse, la Directrice générale adjointe a déclaré que la mise en œuvre des recommandations du plan quadriennal complet permettrait d'améliorer l'efficacité et la viabilité, la cohérence avec les organismes des Nations Unies ainsi que les partenariats stratégiques avec les gouvernements et la société civile. Consciente que l'UNICEF devait s'attacher aux priorités tout en demeurant souple, elle a rappelé que l'attention accordée aux adolescents était un choix délibéré pour soutenir les efforts importants investis tout au long des 10 premières années de la vie d'un enfant.

48. Le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a déclaré que le plan stratégique à moyen terme devait énoncer des priorités claires et garantir la transparence; toutefois, certains problèmes devraient être résolus dans le cadre des

mécanismes d'établissement de rapports et de responsabilisation. Il a indiqué que la redéfinition des domaines prioritaires était le résultat des enseignements tirés du précédent plan et que ces domaines n'étaient pas prioritaires les uns par rapport aux autres. Il a expliqué que l'UNICEF associerait l'action humanitaire et les activités de développement de manière à créer des effets de synergie. Il a souligné que les nouvelles matrices de résultats dynamiques pourraient être testées à la lumière des principes normatifs tout en restant suffisamment souples pour permettre des changements dans les stratégies compte tenu des priorités des pays de programme.

49. Le Directeur général a rappelé l'importance de la gestion du risque et du risque partagé, notamment alors que l'UNICEF intervenait dans des zones de plus en plus difficiles. Il a noté que l'éducation et l'innovation constitueraient des priorités importantes dans le nouveau plan stratégique à moyen terme, notamment l'éducation dans les situations d'urgence. Il a ajouté que tout ce que l'UNICEF avait fait concernait le droit des enfants, indissociable de l'équité. Il reconnaissait que l'attribution des résultats était un exercice difficile lors de l'établissement de rapports dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » mais a réaffirmé que le Fonds s'emploierait à les présenter aussi clairement et honnêtement que possible. Il a mis en avant l'importance déterminante des données ventilées, car elles aidaient le Fonds à axer ses interventions non seulement sur les enfants défavorisés et exclus mais également à accorder une large place aux activités de sensibilisation basées sur des données factuelles. Il est indispensable de combiner activités de sensibilisation et innovation, notamment au sein du système des Nations Unies ainsi qu'à l'aide de nouveaux types de réseaux et de partenariats horizontaux qui aideraient à transformer le monde.

D. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun ONUSIDA (point 7)

50. Le Directeur des programmes a mis l'accent sur les progrès accomplis dans la lutte contre le VIH/sida, soulignant l'importance des partenariats et le caractère essentiel des activités intersectorielles de l'UNICEF. Le responsable de la Section chargée du VIH/sida a présenté le rapport (E/ICEF/2013/CRP.3).

51. Convenant que l'avènement d'une génération sans sida était proche, les délégations se sont félicitées de l'action dynamique de l'UNICEF dans les efforts faits au niveau international pour combattre ce fléau. Elles ont notamment loué le Fonds pour les efforts qu'il a déployés dans le domaine de la prévention de la transmission materno-fœtale du VIH, en particulier en Afrique subsaharienne. Certaines délégations ont cherché à savoir s'il était possible de simplifier certaines interventions et protocoles de traitement.

52. Soulignant l'importance de l'harmonisation, les délégations ont encouragé l'UNICEF à aligner, dans le prochain plan stratégique à moyen terme, ses priorités en matière de programme de lutte contre le VIH sur celles d'ONUSIDA et sur le programme d'action relatif à l'égalité des sexes. Il a été fait observer que l'inégalité des sexes était un facteur de risque d'infection à VIH. Certaines délégations ont fait état de la répartition efficace des tâches entre les organismes coparrainants d'ONUSIDA ainsi que de la collaboration fructueuse avec le Plan d'urgence du

Président des États-Unis pour la lutte contre le sida sur les analyses des facteurs de blocage.

53. Les délégations ont soutenu l'accent mis sur les adolescents, notamment en ce qui concerne la prévention des nouvelles infections à VIH. Plusieurs délégations ont posé des questions sur la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'agissant du VIH chez les jeunes gens. D'autres se sont félicitées de l'approche fondée sur des données factuelles et mieux ciblées pour atteindre les principales populations infectées, notamment les adolescents. Une délégation a mis en avant l'initiative de la radio kenyane Shuga, qui diffuse des informations sur la maladie dans sept pays.

54. Le responsable de la Section chargée du VIH/sida a indiqué que dans le prochain plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF alignerait sa programmation sur la stratégie d'ONUSIDA. Il a signalé qu'ONUSIDA élaborait des directives à l'intention des adolescents pour les populations les plus touchées. Il a en outre souligné que l'UNESCO était un partenaire clef du FONDS, notamment pour ce qui était de l'éducation en matière de sexualité pour les adolescents. L'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont conjointement mis en place une équipe spéciale interinstitutions sur les adolescents et les jeunes et l'UNICEF a collaboré avec l'Organisation mondiale de la Santé à la simplification des protocoles de traitement.

55. Il a fait remarquer que la volonté politique, des ressources suffisantes et une politique de transparence avaient permis d'accomplir des progrès importants dans les 22 pays cibles pour la prévention de la transmission materno-fœtale et signalé que l'UNICEF utilisait les innovations technologiques pour améliorer le traitement pédiatrique. Il a ajouté que les nouvelles mesures de suivi et d'évaluation avaient pour objectif de collecter des données plus fiables sur les adolescents, ventilées par âge, sexe et principales populations affectées.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/2 (voir annexe).

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 8)

a) Approbation des descriptifs de programme de pays et des programmes communs de pays révisés examinés lors de la deuxième session ordinaire de 2012

57. Le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de pays révisés pour les pays suivants : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Haïti, Libye, Nicaragua, République démocratique du Congo et Soudan ainsi que le programme commun de pays révisé pour le Pakistan.

58. Le représentant du Pakistan a déclaré que l'UNICEF était un partenaire technique clef de son pays, fournissant une aide précieuse au renforcement du secteur social et à la réalisation des objectifs 4 et 5 des objectifs du Millénaire pour le développement. Déplorant les récentes attaques terroristes perpétrées à l'encontre de spécialistes de la polio, il a rappelé que le Pakistan attachait une très grande importance à l'éradication de cette maladie et investissait des ressources importantes pour garantir la sûreté et la sécurité des équipes de vaccination et débarrasser le pays de ce mal.

59. Le représentant de la République démocratique du Congo a déclaré que les liens de coopération excellents entre le Gouvernement et l'UNICEF aidaient le pays à faire face à sa situation vulnérable imputable au conflit. Il s'est également félicité du partenariat avec la Banque mondiale et a incité à le renforcer encore. Il a insisté sur la nécessité d'un financement supplémentaire et du renforcement des capacités nationales pour mettre en œuvre le nouveau programme de pays et en favoriser la maîtrise nationale.

60. Le représentant de la Libye a remercié l'UNICEF de son aide pendant la lutte pour la libération de son pays ainsi que pour l'appui fourni aux programmes destinés à aider les enfants à surmonter les souffrances qu'ils avaient endurées. Pendant cette période de transition, son pays avait décidé d'accorder une large place au bien-être des enfants et à la réalisation de leurs droits.

61. Intervenant au sujet du programme de coopération de pays (2012-2016) qui est en cours, le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés par l'UNICEF et l'équipe de pays. Le programme était basé sur le principe de l'appropriation par le pays et axé sur le cinquième plan national de développement économique et social.

b) Projets de descriptifs de programme de pays

62. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, le descriptif de programme de pays (2013-2016) pour l'Érythrée, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/2013/P/L.1 et adopté la décision 2013/3 (voir annexe).

63. Le représentant de l'Érythrée a dit que la mise en œuvre du programme de pays contribuerait à consolider les acquis obtenus dans des domaines critiques tels que la réduction de la mortalité infantile et de l'écart de développement qui affecte les groupes vulnérables dans les régions difficiles d'accès. Les gouvernements devaient avoir la possibilité d'élaborer des politiques de soutien aux innovations locales ainsi que des stratégies tenant compte des conditions et priorités spécifiques à chaque pays.

64. Le Directeur général a fait remarquer que les programmes de coopération de pays étaient au cœur des activités de l'UNICEF. Il a noté que les descriptifs soutenaient les priorités nationales ainsi que les principes de souveraineté nationale et d'appropriation par le pays lui-même. Il s'est dit satisfait que les observations aient porté sur l'importance des activités mises en œuvre dans tout le territoire de la République démocratique du Congo, et pas seulement dans l'est du pays, ainsi que de la volonté manifestée par le Président et le Premier Ministre pakistanais de soutenir la campagne d'éradication de la poliomyélite.

65. Se faisant l'écho de ces remarques, le Vice-président George Wilfred Talbot a appelé instamment à accroître l'aide fournie à l'UNICEF afin que le Fonds puisse poursuivre ses activités si essentielles.

F. Discussion sur les évaluations thématiques globales récentes (point 9)

66. Le Directeur du service de l'évaluation a présenté les trois rapports d'évaluation thématique et globale sur les travaux de l'UNICEF – développement

du jeune enfant; apprentissage des compétences psychosociales; et utilisation d'un mode de programmation axé sur les droits de l'homme. Le Directeur chargé des programmes a exposé succinctement la réponse de l'administration aux recommandations formulées dans les trois rapports.

67. Les délégations ont favorablement accueilli les recommandations, essentielles pour la préparation du prochain plan stratégique à moyen terme, ainsi que la réponse de l'administration, qui montre qu'elle est déterminée à assurer un suivi. Il importait que les évaluations et la réponse suscitent un intérêt dans l'ensemble de l'organisation et bénéficient de ressources suffisantes. Cette action a démontré combien il était important de disposer d'un groupe de l'évaluation solide et indépendant. Plusieurs délégations ont proposé que le Conseil d'administration se charge du suivi de la réponse de l'administration en 2014.

68. Les délégations ont déclaré que l'évaluation du mode de programmation axé sur les droits de l'homme montrait qu'il était nécessaire de préciser les liens entre cette approche et l'équité, notamment dans les domaines ci-après : intégration systématique de l'égalité des sexes, soutien à une direction et un engagement à l'échelle mondiale; et renforcement des capacités et réalisation de progrès dans l'élargissement de ce mode de programmation. Il devrait être intégré dans le cadre de résultats du plan stratégique à moyen terme.

69. S'agissant du développement du jeune enfant, certaines délégations se sont félicitées de la recommandation d'intégrer l'approche dans les politiques, plans et services nationaux. D'autres ont pris acte des possibilités de nouvelles activités de renforcement des capacités pour ce qui est du regroupement de données fiables à tous les niveaux, notamment au niveau régional, en collaborant avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne l'apprentissage des compétences psychosociales, il a été fait remarquer qu'elles étaient nécessaires pour autonomiser les jeunes et les protéger plus tard dans la vie.

70. Les délégations se sont félicitées de la mise au point d'un système de gestion axé sur les résultats dans le contexte du cadre du plan stratégique à moyen terme. Elles ont fait valoir que les évaluations mettaient en lumière la nécessité de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation. Il a été proposé d'améliorer la collecte et l'utilisation de données ventilées et de promouvoir la participation utile des bénéficiaires à toutes les phases des programmes pour renforcer la gestion axée sur les résultats. De nombreuses délégations ont souligné la difficulté d'atteindre les groupes défavorisés et vulnérables du fait de l'insuffisance de données fiables et du manque d'accès à celles-ci, ce qui était particulièrement le cas dans les contextes et les situations humanitaires difficiles. Il était important d'adopter une approche systématique de l'évaluation des difficultés et des solutions pour les résoudre.

71. En réponse, le Directeur général a affirmé que l'UNICEF avait tiré les leçons des évaluations et des observations formulées par les membres du Conseil d'administration. Il était conscient de la nécessité d'établir un lien bien défini entre un mode de programmation axé sur les droits de l'homme et l'équité, et a indiqué que le système de suivi des résultats pour l'équité faisait partie de ce mode de programmation. Il a constaté que le développement du jeune enfant offrait une occasion d'intégrer des approches, étant donné les effets dévastateurs que peuvent avoir les différentes formes de dénuement pour le jeune enfant et tout au long de sa vie.

72. Le Directeur du service de l'évaluation a constaté qu'une attention accrue était accordée aux diverses évaluations à différents niveaux de l'organisation. Il a confirmé que l'UNICEF intégrerait les enseignements tirés des évaluations dans le nouveau plan stratégique à moyen terme et les utiliseraient pour renforcer les capacités nationales en vue d'atteindre les enfants les plus démunis.

G. Feuille de route vers un budget intégré : rapport conjoint du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes (point 10)

73. Le Directeur général adjoint, Martin Mogwanda, a formulé quelques remarques liminaires sur le rapport (E/ICEF/2013/8) consacré à l'examen commun de l'incidence des définitions des coûts et des classifications d'activités sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts. Il a indiqué que le projet de décision, une fois adopté par le Conseil d'administration de l'UNICEF, influencerait sur le projet de budget intégré et le plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017. Le Contrôleur a ensuite présenté le rapport.

74. Les délégations se sont dites satisfaites du fait que le document était le résultat d'une collaboration étroite entre les organismes et qu'il était conforme à l'examen quadriennal complet. Elles ont favorablement accueilli plusieurs éléments de la proposition : a) la méthode et le taux harmonisés de recouvrement des coûts de 8 % basé sur la définition commune de la classification des coûts approuvée par les conseils d'administration; b) les modalités de suivi et d'établissement de rapport sur l'application de la nouvelle méthode; et c) la demande formulée dans la décision en vue d'une évaluation globale, en 2016, dans le cadre des examens à moyen terme.

75. Les orateurs se sont félicités du projet de décision « robuste », qui avait déjà été adopté par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/FNUAP/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et devrait être adopté par ONU-Femmes immédiatement après la clôture de la réunion du Conseil d'administration de l'UNICEF. Ils ont loué l'esprit constructif et d'ouverture dont ont fait preuve toutes les délégations participant à la rédaction de la décision. Ils ont notamment apprécié le processus conjoint de facilitation novateur et efficace, et ont remercié les quatre facilitateurs représentant les trois conseils d'administration, qui n'ont épargné aucun effort pour permettre aux membres du Conseil de parvenir à une décision : Hinke Nauta (PNUD/FNUAP/UNOPS); John Mosoti (UNICEF); et Junichi Sumi et Roberto De León Huerta (ONU-Femmes).

76. Une oratrice, s'exprimant sur la question du recouvrement des coûts au titre d'un autre point de l'ordre du jour, a salué la décision comme une réalisation faisant date. Elle a fait observer que les décisions du Conseil d'administration avaient une incidence importante sur les pays de programme comme le sien. Elle a souligné que sa délégation avait participé avec intérêt aux délibérations sur les projets de décision en vue de garantir le succès du processus.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/5 (voir annexe).

H. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

78. Les rapports reproduits dans le document (A/67/5/Add.2), ont été présentés par le Contrôleur à l'issue des observations liminaires du Directeur général adjoint, Martin Mogwanja. Ce dernier a mis en avant qu'aucune réserve n'avait été émise à l'encontre des états financiers vérifiés, soit les principaux rapports les plus publics sur les activités de financement de l'UNICEF. En outre, le Comité des commissaires aux comptes s'était déclaré satisfait de l'état d'avancement de l'application des précédentes recommandations.

79. Le Contrôleur a noté que l'UNICEF avait reçu 29 recommandations à l'issue de l'audit, contre 50 sur le rapport concernant le précédent exercice biennal. Il a souligné que l'UNICEF avait pris ces recommandations très au sérieux, avait mis en place des plans de mise en œuvre assortis de délais et de responsabilités précis et participait régulièrement à des dialogues avec les vérificateurs externes des comptes.

80. Une des principales recommandations était que l'UNICEF devrait accroître le contrôle des comités nationaux pour l'UNICEF. Les commissaires aux comptes avaient manifesté des inquiétudes au sujet de la comptabilisation des recettes par les comités nationaux, qu'ils considéraient comme des entités internes de l'UNICEF. Ils ont recommandé que l'UNICEF inscrive aux postes recettes et dépenses de ses états financiers le produit brut et non pas net. Le Contrôleur a toutefois indiqué que ce modèle entraînerait une augmentation des montants des recettes ainsi que des dépenses de l'UNICEF figurant dans les états financiers. Il s'agissait d'une question en suspens toujours à l'examen avec les commissaires aux comptes. Il a également fait remarquer qu'au nom de la transparence, l'UNICEF avait publié les montants bruts des recettes et des dépenses des comités dans une note relative aux états financiers.

81. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour le rapport d'audit exempt de réserves, la diminution du nombre de recommandations ainsi que pour les mesures ponctuelles prises pour appliquer les recommandations et fournir des réponses de la part de l'administration.

82. Le débat a été largement consacré aux recommandations concernant les comités nationaux. Les délégations ont dit qu'elles devraient être examinées attentivement pour préserver l'image de l'UNICEF et réduire les risques de porter atteinte à sa réputation. En général, l'UNICEF devrait renforcer le contrôle et le suivi des comités, y compris de leurs résultats financiers et encourager les comités à réduire au minimum les coûts financiers. En particulier, les délégations ont recommandé que l'UNICEF et les comités : a) renforcent et harmonisent leurs accords de coopération, et les rendent plus transparents; b) garantissent que 75 % des fonds recueillis soient reçus par l'UNICEF et rapidement transférés; et c) s'assurent que les 25 % restants soient comptabilisés et affectés uniquement à des activités en rapport direct avec celles de l'UNICEF.

83. Les délégations ont posé des questions sur les mesures prises par l'UNICEF pour donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes et demandé que le Fonds partage, avec le Conseil d'administration, les conclusions des vérifications externes des comptes des comités.

84. Abordant ensuite une autre question majeure, celle de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la nécessité d'un contrôle renforcé. Celui-ci était indispensable afin de réduire le risque de mauvaise utilisation des transferts par des partenaires, voire de fraude. Les orateurs ont encouragé l'UNICEF à coopérer avec d'autres membres du GNUD pour garantir que les directives sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds soient appliquées systématiquement, et qu'elles soient révisées le cas échéant.

85. Le besoin d'améliorer la conformité avec les règles et recommandations a été également souligné s'agissant : des achats, de la gestion des avoirs et de l'inventaire, de l'assurance maladie après la cessation de service, des procédures de recrutement et des taux de vacance de postes ainsi que du suivi des bureaux de pays. Les délégations ont demandé que la planification, la budgétisation et l'établissement de rapports fondés sur des données factuelles, recommandés dans le rapport des commissaires aux comptes, soient intégrés dans le plan stratégique à moyen terme et dans le budget intégré ainsi que dans les directives à l'intention de l'ensemble de l'organisation.

86. La Directrice générale adjointe a souligné que les comités nationaux étaient des entités juridiques, chacune concluant des accords avec l'UNICEF sur la base d'un accord de coopération type qui constitue la base de leur relation avec le Fonds. Depuis mi-2012, lorsque le rapport de vérification des comptes a été publié, l'UNICEF avait collaboré sur une base individuelle avec des comités et avec le Groupe permanent des comités nationaux sur la déclaration des revenus, le transfert en temps utile des fonds à l'UNICEF et les taux de rétention, entre autres. Des systèmes de suivi plus rigoureux avaient également été mis en place pour ce qui est de la conformité des activités des comités nationaux avec l'accord de coopération.

87. Chaque comité préparait actuellement un plan stratégique conjoint avec l'UNICEF, portant sur des activités prioritaires telles que la mobilisation des ressources et l'éducation au service du développement, précisant comment les fonds seraient utilisés. Chaque année, chaque comité procède à une vérification externe des comptes, qui est publiée et consultable sur le site Web du Comité.

88. Pour ce qui est des recettes et des dépenses dans le cadre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, il a noté que celles-ci seraient inscrites au budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017 et comme d'habitude dans le plan de travail et le budget de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé présentés chaque année au Conseil d'administration pour approbation.

89. Le Contrôleur a souligné que les comités nationaux sont des entités indépendantes réglementées par leurs propres autorités nationales créées en vertu de lois nationales. L'UNICEF était d'avis que les comptes des comités ne devraient pas faire partie de ses comptes. Un compromis avait été trouvé à cet égard pour le précédent exercice biennal avec le Comité des commissaires aux comptes. Il fallait espérer que l'on pourrait parvenir à un même compromis avec les commissaires aux comptes.

90. L'UNICEF avait déjà mis en place un plan d'application des recommandations et observations formulées par les commissaires aux comptes. Tous les bureaux concernés du Fonds établissaient des plans, qui étaient vérifiés par le siège et fournissaient des mises à jour trimestrielles des progrès accomplis.

91. En ce qui concernait la politique harmonisée relative aux transferts de fonds, il a déclaré que des travaux étaient en cours avec d'autres organisations pour améliorer les directives et renforcer les activités de certification au niveau national. Quant à la question de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), il a signalé que beaucoup de progrès avaient été faits et que l'UNICEF présenterait ses premiers états financiers IPSAS au Comité des commissaires aux comptes, le 31 mars 2013. En conclusion, il avait assuré aux membres du Conseil que les taux de vacance de postes avaient été réduits, comme indiqué, par exemple, dans la mise à jour y relative transmise au Conseil d'administration par la Directrice par intérim de la Division des ressources humaines à la première session ordinaire de 2012.

92. Le Directeur général a mis l'accent sur l'importance de la question de la comptabilisation des recettes des comités nationaux. Il a noté qu'aucun vérificateur externe des comptes n'avait proposé au cours des 60 dernières années de comptabiliser les recettes des comités nationaux en tant que recettes de l'UNICEF. Si cela devait être le cas, le statut des comités en tant qu'entités juridiques indépendantes pourrait être remis en cause, et par conséquent leurs capacités à mobiliser des fonds pourrait être grandement entravée. Il a mis en avant l'importance de l'action des comités nationaux et des fonds qu'ils collectaient pour l'UNICEF, soit environ un tiers de ses revenus.

I. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2013 (point 12)

93. Le Directeur du programme collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2013/AB/L.1).

94. Les délégations se sont félicitées du rapport, notamment des informations sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation et sur la nouvelle approche des partenariats et a mis en lumière l'importance de l'action de collecte de fonds des comités nationaux. Plusieurs ont insisté sur la nécessité de nouvelles stratégies de sensibilisation pour élargir les partenariats, notamment avec les fondations et les entreprises.

95. Les délégations ont mis en avant l'engagement de l'UNICEF à nouer des partenariats stratégiques et a encouragé le Fonds à partager sa grande expérience dans ce domaine avec d'autres organismes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont demandé des informations complémentaires sur les recommandations de l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation ainsi que sur leur application. Certaines délégations ont manifesté leur préoccupation au sujet des frais de fonctionnement élevés des activités de mobilisation de fonds et encouragé le Fonds et les comités nationaux à réduire ces coûts conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. D'autres ont encouragé le Fonds à s'assurer que les dépenses de collecte de fonds seraient à l'avenir imputées sur les ressources de base et les ressources autres que les ressources de base conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet.

96. Quelques délégations se sont félicitées de la création du nouveau groupe de l'appui aux bureaux de pays afin d'intensifier les efforts de mobilisation de ressources dans les économies en développement, en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants (CEI), et ont déclaré qu'elles étaient

disposées à collaborer avec le programme de collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé à cet effet. D'autres ont constaté une augmentation des dons privés dans les pays d'Amérique latine et demandé des compléments d'information sur les stratégies de collecte de fonds dans les pays à revenu intermédiaire, notamment en Amérique latine.

97. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux a fait le point des activités de collecte de fonds et autres, mettant en avant les interventions d'urgence dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et en République arabe syrienne et affirmé son soutien à des campagnes mondiales telles que « Une promesse renouvelée ».

98. En réponse, le Directeur général adjoint, Martin Mogwanja, a précisé que les frais de fonctionnement du programme de collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé seraient entièrement incorporés au budget intégré commençant en 2014, mais que le programme continuerait de soumettre des plans de travail et des budgets annuels pour approbation par le Conseil d'administration.

99. La Directrice du programme de collecte de fonds et partenariats a confirmé que l'UNICEF fournirait des informations supplémentaires sur les gains d'efficacité lors de la deuxième session ordinaire de 2013, lorsqu'elle présenterait les grandes lignes du plan de collecte pour 2014-2017 ainsi que des détails complémentaires sur les mesures prises pour réduire les structures de coût des collectes de fonds privés. Elle a encouragé les membres du Conseil à fournir des orientations et des appréciations. Elle s'est félicitée du souhait manifesté par les donateurs des pays à revenu intermédiaire de l'Europe occidentale et orientale, de la CEI et de l'Amérique latine de participer aux activités de collectes de fonds dans le secteur privé et préconisé des discussions bilatérales à cet effet. En réponse à la demande d'exposé détaillé sur les partenariats stratégiques avec le secteur privé, notamment sur la responsabilité sociale des entreprises et les droits de l'enfant, elle a déclaré qu'elle organiserait une réunion pour ce faire. Elle a indiqué que le programme de collecte de fonds et partenariats préparait un débat avec d'autres organismes des Nations Unies à Genève pour partager les enseignements tirés de l'expérience en matière de partenariats et de collecte de fonds avec le secteur privé.

100. Le Directeur général a conclu en faisant observer que l'augmentation rapide des ressources mobilisées dans les anciens programmes de pays contribuait à alimenter le débat sur les moyens dont dispose l'UNICEF pour s'adapter au mieux à un monde en évolution.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/6 (voir annexe).

J. Réunion d'annonces de contributions (point 13)

102. Le Directeur général a présenté la réunion annuelle en exprimant sa gratitude aux partenaires qui, pendant une période de difficultés économiques, avaient continué d'appuyer l'action du Fonds, voire augmenté leur soutien. Il a déclaré que l'insuffisance de ressources ordinaires constituait un problème grave pour l'organisation car elle entravait sa capacité de remplir sa mission consistant à protéger les droits des enfants. Il a ajouté que compte tenu de l'insuffisance des ressources, il serait plus difficile de sauver des vies et de fournir des secours en cas d'urgence soudaine, de pourvoir aux projets sous-financés ainsi que d'innover et d'investir dans de nouvelles activités prometteuses. Il a prié instamment les

donateurs d'accroître leurs contributions aux ressources ordinaires pour que le Fonds puisse mettre en œuvre son programme d'action normative et relève certains des plus grands défis en matière de promotion et de protection des droits des enfants et des femmes.

103. Les représentants des 12 gouvernements se sont engagés à verser des contributions à l'UNICEF pour un montant total de 144 millions de dollars¹.

104. Le Directeur général a remercié les gouvernements qui avaient promis des contributions. Il a affirmé que l'UNICEF utiliserait ces ressources de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible, en s'attachant avant tout à offrir aux enfants les plus nécessiteux les chances qu'ils méritent et à leur donner les moyens de les saisir.

K. Questions diverses (point 14)

Session de réflexion spéciale sur la collaboration entre la Banque mondiale et l'UNICEF

105. Le Président a présenté Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale. Dans ses observations liminaires, M. Kim a mis l'accent sur la détermination tant de la Banque mondiale que de l'UNICEF à recentrer les travaux sur l'équité. Il est crucial de modifier le cours de l'histoire en mettant un terme à la pauvreté extrême et en instaurant une croissance durable incluant les plus pauvres et en accélérant les progrès vers une société juste. Pour s'attaquer aux énormes défis qui s'annoncent, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, la société civile et les organisations multilatérales doivent encore intensifier leur collaboration. Il a constaté que la collaboration des bureaux de pays du Fonds avec la Banque avait augmenté et que ce partenariat avait permis de mobiliser d'importantes ressources supplémentaires pour l'UNICEF, y compris 944 millions de dollars de financement pour les services d'achats fournis par le Fonds.

106. Les délégations ont accueilli chaleureusement M. Kim, en déclarant qu'il s'agissait d'une session « historique » car c'était la première fois que le Président de la Banque mondiale s'adressait au Conseil d'administration. Elles se sont déclarées favorables à une solide collaboration entre la Banque mondiale et l'UNICEF, axée sur l'équité, mettant en exergue la nécessité de mettre fin à l'extrême pauvreté ainsi que l'importance de l'innovation et de la multiplication des initiatives.

107. Abordant la question du programme de développement pour l'après-2015, les orateurs ont déclaré qu'il était essentiel d'aller au-delà de la fourniture de services de base afin d'instaurer un véritable changement pour les enfants. À cet effet, une approche systémique était indispensable pour doter les gens de l'éducation, des connaissances, des compétences et des outils dont ils ont besoin pour éliminer la

¹ Le détail des contributions gouvernementales aux ressources ordinaires annoncées ou versées pour 2012 et 2013 (au 7 février 2013) figure dans le document intitulé « Ressources ordinaires de l'UNICEF : les annonces de contributions pour 2013 » (E/ICEF/2013/CRP.2) consultable sur le site du Conseil d'administration du Fonds. Ces annonces comprennent également celles reçues au cours de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions de novembre 2012, et celles reçues hors du cadre des réunions d'annonces de contributions. Au 7 février 2013, le Fonds avait reçu de 30 gouvernements des annonces de contributions aux ressources ordinaires pour 2013 d'un montant total de 231 millions de dollars.

pauvreté, promouvoir l'inclusion et renforcer la participation et le bien-être de tous. L'innovation est également déterminante pour garantir que tous les enfants puissent profiter de ses avantages. Il est tout aussi important d'assurer l'accessibilité, notamment pour les enfants vulnérables dans les régions fragiles, à faible revenu, touchées par des catastrophes ou des conflits et pour les enfants vivant sous occupation. La relance de l'économie est une autre priorité qui a été examinée, notamment pour les pays du Printemps arabe et les pays en transition. Les délégations ont estimé qu'une coopération plus importante et plus efficace entre les partenaires était indispensable pour un succès futur.

108. Certaines délégations ont loué les deux organisations pour le travail accompli dans leur pays et notamment le soutien à l'initiative « Une promesse renouvelée » et au programme de réduction des coûts en faveur de la vaccination contre la poliomyélite. Les délégations ont posé des questions sur la collaboration avec l'Alliance GAVI ainsi que sur les difficultés qui devront être surmontées au cours des 10 à 25 prochaines années. Une délégation, notant que le monde disposait de plus d'outils que jamais auparavant dans des domaines tels que la nutrition, les vaccins et le traitement contre le sida, ont cherché à savoir ce qui pourrait être fait autrement pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de ces outils. Elles se sont également interrogées sur la manière de resserrer la collaboration entre les partenaires afin de protéger les enfants vulnérables et de renforcer les systèmes de protection sociale.

109. M. Kim a répondu que pour faire face aux difficultés et réaliser des gains d'échelle, il était important de se poser des questions comme : quels moyens faudrait-il mettre en œuvre pour réaliser divers objectifs? Même s'il était important d'accomplir des progrès dans le débat sur les changements climatiques et autres questions internationales, des mesures concrètes devraient être prises là où c'est possible pour obtenir des résultats. La mise en place de systèmes est essentielle, que ce soit dans les domaines de la gouvernance, de la santé ou de l'éducation. Il a souligné que c'est en investissant dans la santé, l'éducation et la protection sociale que l'on essayait les fondations d'une future croissance économique. Avec une telle accumulation d'innovations diverses, il était important de commencer sérieusement à la fourniture, notamment de vaccins, de filets de sécurité sociale et de protection de l'enfant. Il a déclaré que la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici à 2015 devrait figurer de toute urgence au programme de la communauté internationale, ce qui exigerait de repenser entièrement la responsabilité des institutions multilatérales en termes de collaboration.

110. Le Directeur général a constaté que la Banque mondiale et l'UNICEF avaient des avis presque interchangeables et que la collaboration entre les deux entités avait considérablement progressé ces dernières années. Il a mis en avant cinq domaines de renforcement de la collaboration à l'avenir : a) santé et vaccination; b) pays et régions en situations de crise ou de sortie de crise; c) éducation, en particulier en ce qui concernait l'utilisation des nouvelles technologies; d) innovation, notamment la prise d'initiatives en vue de réaliser des gains d'échelle, d'atteindre les plus démunis et de renforcer la coopération Sud-Sud; et e) dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, la promotion de l'équité et d'une croissance durable en investissant dans le secteur social.

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2013

111. Le Secrétaire a présenté la liste aux membres du Conseil d'administration pour information.

L. Adoption des projets de décision (point 15)

112. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2013/1 à 2013/6 (voir annexe).

M. Récompenses pour le personnel et déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration (point 16)

Récompenses pour le personnel

113. Le Directeur général a expliqué que l'UNICEF rétablissait la tradition annuelle, suivie de 1989 à 2005, qui veut que l'on récompense les meilleurs fonctionnaires incarnant la détermination de l'organisation à améliorer la situation des enfants et des femmes. Ont été récompensés : a) l'équipe d'Afghanistan pour ses résultats et son courage dans les situations d'urgence; b) le bureau de Banda Aceh en Indonésie pour les résultats du programme de pays après le tsunami; et c) les cinq membres de l'équipe d'évacuation médicale en Afrique du Sud qui, en 2011 et 2012 ont coordonné l'évacuation de 81 fonctionnaires et de leur famille à partir de 19 pays.

Déclarations finales

114. Le Directeur général a commencé sa déclaration par une note tragique, évoquant les récentes attaques violentes à l'encontre d'installations sanitaires dans l'État de Kano au Nigéria et les attaques perpétrées contre des spécialistes de la polio au Pakistan. Dans les deux cas, il a souligné le dévouement des fonctionnaires qui avaient promptement repris leur mission en faveur des enfants.

115. La session du Conseil d'administration avait été l'une des plus intéressantes de sa carrière du fait de la teneur des débats. Les présentations et délibérations avaient montré les excellents résultats obtenus grâce au travail acharné des fonctionnaires et des partenaires et l'importance d'associer équité et droits de l'enfant à toutes les activités de l'UNICEF. Elles ont également mis en lumière l'importance des partenariats, y compris avec les gouvernements, les partenaires de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action », les institutions financières internationales et les institutions multilatérales ainsi que la société civile, avec une mention toute particulière pour l'action des comités nationaux pour l'UNICEF. Il a remercié les délégations pour leurs observations encourageantes concernant les activités du Fonds dans des environnements fragiles et les quartiers les plus défavorisés, notamment dans le cadre de la campagne de lutte contre la poliomyélite. Il s'est félicité de la participation accrue des pays de programme à la session, qui avait enrichi le débat. En conclusion, il a remercié tous ceux qui avaient fait un succès de cette session du Conseil d'administration,

notamment le Président et les vice-présidents nouvellement élus ainsi que les facilitateurs des décisions.

116. Dans sa déclaration, le Président s'est également félicité de la large représentation des délégations parmi tous les groupes régionaux. Il a salué le dynamisme et la détermination dont ont fait preuve le Directeur général et ses adjoints ainsi que les efforts de collaboration déployés par les nouveaux vice-présidents du Conseil.

117. Il a souligné que la session s'était déroulée à un moment important pour l'UNICEF qui préparait son prochain plan stratégique à moyen terme et son budget intégré, guidé par l'examen quadriennal complet et les délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015, dans un contexte de plus en plus - difficile. Pour relever ces défis, la session de réflexion spéciale avait mis en avant la nécessité de poser de nouvelles questions et d'adopter de nouvelles approches dans le cadre de partenariats, y compris la collaboration spéciale entre la Banque mondiale et le Fonds.

118. Les conseils d'administration des quatre fonds et programmes avaient adopté une décision forte sur le recouvrement des coûts, ONU-Femmes devant faire de même à l'issue de la présente session. La décision avait impliqué une approche conjointe novatrice et constructive de la facilitation. Il a remercié les facilitateurs de cette décision ainsi que des autres pour avoir amené les négociations à une conclusion rapide et fructueuse.

119. Il a exprimé sa reconnaissance aux États Membres qui avaient déjà annoncé des contributions pour aider à endiguer la baisse des ressources de base et remercié tout particulièrement les comités nationaux de leurs efforts.

120. Pour conclure, il a déclaré que les récompenses accordées au personnel étaient une bonne manière de remercier les fonctionnaires de l'UNICEF pour leur détermination, car ils effectuaient un travail remarquable avec les partenaires pour améliorer les vies des enfants les plus vulnérables et promouvoir leurs droits.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013

2013/1

Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur général de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/2013/6-E/ICEF/2013/3);
2. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'améliorer son système d'établissement des rapports en tenant compte des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, ainsi qu'une synthèse des observations et des conseils préconisés par les délégations à la présente session.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/2

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination d'ONUSIDA

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/ICEF/2013/CRP.3);
2. *Prie* l'UNICEF de veiller à ce que les résultats attendus en ce qui concerne le VIH/sida dans son plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2017 soient conformes aux responsabilités de l'UNICEF telles que définies dans le cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilités d'ONUSIDA pour la période 2012-2015;
3. *Prie* l'UNICEF, agissant en coordination avec ONUSIDA, d'appliquer conformément à son mandat et selon qu'il convient les recommandations pertinentes de l'examen à mi-parcours du programme d'ONUSIDA pour l'intensification des mesures concernant les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH;
4. *Prie* l'UNICEF de veiller à ce que les résultats et produits relatifs au VIH/sida de son plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2017 accordent une place suffisante à la problématique hommes-femmes pour satisfaire aux besoins particuliers des enfants et des adolescents, à commencer par ceux des filles, et répondent aux recommandations pertinentes de l'examen à mi-parcours concernant l'égalité des sexes et aux aspects du programme d'ONUSIDA pour

l'intensification des mesures concernant les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH qui intéressent particulièrement le Fonds.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/3

Descriptif de programme de pays pour l'Érythrée

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/17 d'examiner pour approbation, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Érythrée à sa première session ordinaire de 2013;

2. *Rappelle également* qu'une consultation informelle sur le projet de descriptif de programme de pays pour l'Érythrée (E/ICEF/2013/P/L.1) s'est tenue le 17 décembre 2012;

3. *Approuve* le descriptif de programme de pays révisé pour l'Érythrée, pour la période 2013-2016, pour un budget indicatif global de 7 852 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 44 869 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/4

Descriptif de programme de pays pour l'Égypte

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 relatives au processus d'approbation des programmes de pays;

2. *Note* que l'Égypte a demandé que le projet de descriptif de programme de pays la concernant (E/ICEF/2013/P/L.4) lui soit présenté à sa session annuelle de 2013;

3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/5

Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, à partir de 2014, et mise à jour sur le recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/20 et la décision 2012/27 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), appelant à perfectionner le cadre conceptuel harmonisé et la

méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, et rappelle également la nécessité d'appliquer la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier la section D de la partie II, concernant le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, et prévoyant des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base;

2. *Considère* que le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, permettra de moins puiser dans les ressources de base pour financer les frais de gestion des contributions au titre des autres ressources, et d'allouer une plus large proportion de ressources de base aux activités de programme, et favorisera ce faisant le versement de contributions au titre de ces dernières ressources;

3. *Approuve* la méthode harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts présentée dans le document DP-FPA/2012/1-E/ICEF/2012/AB/L.6, et affinée dans le document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8, et se félicite de ce que le nouveau cadre harmonisé prévoit une plus grande transparence et une meilleure répartition proportionnelle du financement à l'aide des ressources de base et des autres ressources;

4. *Approuve* un taux général harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base, qui sera réexaminé en 2016, avec la possibilité de le relever s'il n'a pas permis l'application du principe du recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et décide que la révision du taux de recouvrement des coûts aura lieu après l'analyse et l'évaluation indépendante des rapports visés plus bas, aux paragraphes 15 et 17;

5. *Souligne* que le principe de l'harmonisation des taux s'appliquera également aux taux de recouvrement des coûts différenciés, l'objectif étant d'encourager les organismes des Nations Unies à coopérer et d'éviter qu'ils ne se fassent concurrence dans la mobilisation des ressources, et approuve la structure ci-après pour le taux de recouvrement des coûts différenciés :

a) Réduction harmonisée de 1 % des contributions thématiques aux niveaux mondial, régional et national pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (8 % - 1 % = 7 %), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) continuant d'appliquer le taux de 8 % à titre provisoire;

b) Maintien des taux préférentiels existants pour la participation des gouvernements aux coûts, les contributions Sud-Sud et les contributions du secteur privé;

6. *Décide* que les arrangements existants seront honorés en appliquant les taux précédemment approuvés pour le recouvrement des coûts et que les accords nouveaux ou renouvelés suivront les prescriptions de la présente décision;

7. *Décide également* qu'à titre exceptionnel, et selon l'urgence de la situation, le Directeur général de l'UNICEF pourra envisager d'accorder, au cas par cas, une dérogation à l'application des taux de recouvrement des coûts, compte tenu

des priorités pertinentes, des modalités applicables pour obtenir des frais de gestion moindres, et des objectifs d'harmonisation, et l'en informera dans les rapports financiers annuels;

8. *Décide en outre* que la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et les taux correspondants s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2014;

9. *Prend acte* des principes directeurs du budget intégré présentés : a) dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré, qui a été soumise à la deuxième session ordinaire de 2012; et b) dans le modèle de plan de ressources intégrées, comprenant une présentation harmonisée du taux de recouvrement des coûts au tableau 6 du document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8;

10. *Réaffirme* qu'il doit être périodiquement consulté au sujet du budget intégré pour la période 2014-2017 et prie l'UNICEF de présenter pour examen le projet officiel de budget intégré, indiquant les ressources de base et autres ressources, dans le cadre du débat sur le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, à la session annuelle de 2013;

11. *Prie* l'UNICEF de présenter des prévisions de coûts qui soient entièrement transparentes et cohérentes et permettent aux donateurs de comprendre la part des dépenses directement imputables aux programmes et projets, ainsi que le taux applicable pour le recouvrement des coûts;

12. *Insiste* pour que l'emploi des ressources obtenues grâce au recouvrement des coûts gagne en efficacité et en transparence et prie l'UNICEF de présenter, dans le rapport annuel du Directeur général au Conseil d'administration, les montants reçus au titre du recouvrement des coûts et l'utilisation qui en est faite;

13. *Prie* l'UNICEF de continuer de satisfaire aux exigences d'efficacité et de rentabilité en vue de réduire encore ses frais de gestion, afin de diminuer le taux de recouvrement des coûts fixé dans le cadre du budget actuel, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de présenter des renseignements et une analyse à ce sujet lors de l'examen à mi-parcours de son budget intégré;

14. *Prie* l'UNICEF d'établir un projet de budget intégré, sur la base des taux de recouvrement des coûts approuvés plus haut et du cadre conceptuel du budget intégré;

15. *Prie* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de présenter à l'occasion de l'examen à mi-parcours de son budget intégré des renseignements sur l'application des taux de recouvrement des coûts approuvés, avec la méthode approuvée pour le calcul des taux et la description de chaque catégorie de dépenses, les taux de recouvrement effectivement appliqués lors des deux précédentes années budgétaires et une analyse de l'application du principe de recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226;

16. *Prie également* l'UNICEF, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son budget intégré et en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de

recouvrement des coûts approuvés, qui seront présentées à la session annuelle de 2016;

17. *Demande* la réalisation en 2016 d'une évaluation externe indépendante sur la conformité aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts.

Première session ordinaire
8 février 2013

2013/6

Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2013

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour l'exercice fiscal 2013

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'exercice 2013 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) les prévisions de dépenses d'un montant de 132,4 millions de dollars, ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne 1 du tableau 3 du document E/ICEF/2013/AB/L.1.

(En millions de dollars des États-Unis)

| | |
|---|--------------|
| Coût des marchandises et frais généraux liés aux stocks | 13,0 |
| Mises de fonds | 37,4 |
| Dépenses directes (coût des marchandises non inclus) | 22,1 |
| Dépenses indirectes | 59,9 |
| Montant total consolidé des dépenses. | 132,4 |

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne 1 du tableau 3 du document E/ICEF/2013/AB/L.1, et en engager davantage sans dépasser le montant indiqué dans les colonnes II et III du même tableau, si les recettes provenant de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteignent les niveaux indiqués dans les colonnes II et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si nécessaire, pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2013.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2013

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, les prévisions de recettes nettes du programme collecte de fonds et partenariats privés s'élèvent à 1,055 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne 1 du tableau 3 du document E/ICEF/2013/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2013 étant de 37,4 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2013 des dépenses correspondant au coût des marchandises et des frais généraux liés aux stocks (achat de cartes et autres articles) pour l'exercice 2014, pour un montant de 13 millions de dollars, au maximum, comme indiqué dans les prévisions financières du programme collecte de fonds et partenariats privés pour 2013-2015 (voir le tableau 5 du document E/ICEF/2013/AB/L.1);

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 13,24 millions de dollars pour le mois de janvier 2014 à imputer sur le budget annuel du programme collecte de fonds et partenariats privés pour 2014.

*Première session ordinaire
8 février 2013*